



Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire

Association loi 1901, agréée pour la protection de l'Environnement et reconnue d'intérêt général

06 08 84 22 22 - www.crilan.fr

Débat Public sur les Nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly

CAEN 1er décembre 2022

Que s'est-il passé à Flamanville et quels enseignements en a-t-on tirés ?

Pour le CRILAN, membre de la CLI de Flamanville¹ « **L'EPR est un réacteur raté, il est largement hors délai et hors budget, c'est un réacteur trop complexe pour être construit** », selon les mots de Paul Dorfman² expert nucléaire anglais.

C'est un réacteur déjà « en cours de mise en service ³ » malgré les recours en justice ⁴ et le refus illégal d'une expertise indépendante opposé par le bureau de la CLI de Flamanville qui dépend du Conseil départemental de la Manche.

A ce propos le CRILAN déplore **l'absence de volonté de dialogue** de la CLI et du Conseil Départemental qui l'ont conduit à devoir engager une action au TA de Caen avec le soutien du Réseau Sortir du Nucléaire.

Par l'expertise indépendante il s'agit d'apporter la preuve que l'EPR peut fonctionner en conformité avec les règles de sûreté nucléaire sans mettre en cause la sécurité de tous.

Nous considérons qu'il est indispensable **de vérifier l'aptitude au démarrage de l'EPR** alors qu'il est promis à un fonctionnement à 100 % de ses capacités initiales de 1650 MW malgré les défauts de la cuve et les autres...

La validation technique de la cuve n'aurait jamais dû être accordée par dérogation ministérielle ; elle doit être particulièrement reconsidérée par une expertise indépendante en prenant en compte l'ensemble de l'ouvrage et tous les avis exprimés lors du « dialogue technique sur le dossier EPR ».

Les risques accidentels encourus sont énormes et tout doit pourtant être fait pour éviter un « **FukushiManche** » et un effet domino entre les installations nucléaires de la presqu'île du Cotentin qui est promise à une overdose atomique avec l'accroissement des déchets nucléaires.

Inlassablement et au nom du principe de précaution, le CRILAN persiste dans sa demande d'expertise indépendante prévue par le Code de l'environnement avant le démarrage d'une installation nucléaire et verse son cahier d'acteur au Débat Public.

¹ Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Flamanville dont la mission générale est le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire.

² Paul Dorfman Expert scientifique anglais (UCL) dans le film documentaire : « Nucléaire l'impasse française »

³ Site CNDP : <https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly/le-projet-en-resume-3365>

⁴ Après le rejet de 5 recours, 3 recours collectifs d'associations sont toujours en cours près du Conseil d'Etat: contre le second décret de prorogation du décret d'autorisation de création de l'EPR jusqu'en 2024, contre le démarrage partiel de l'EPR, contre l'autorisation ministérielle d'exploiter l'EPR. Une plainte collective a été déposée en aout 2020 près du Parquet de Cherbourg pour 36 infractions à la réglementation environnementale pour les 3 réacteurs de Flamanville dont l'EPR.